

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02033
Numéro SIREN : 881 945 786
Nom ou dénomination : AB NANTEUIL

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2023 sous le numéro de dépôt 5903

AB NANTEUIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 120.000 euros
SIEGE SOCIAL : Angle de l'Avenue de la Foulée et de la rue Prévert – 77100 NANTEUIL
881 945 786 RCS MEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 31 MAI 2023**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS **LE 31 DECEMBRE 2022**

Le 31 mai 2023 à 12 heures 30, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du président.

Les convocations ont été faites par lettre adressée à chaque associé.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric LEGENDRE, représentant la Easy3i, Président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le président qui constate que tous les associés sont présents ou représentés. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Eric LEGENDRE expose préalablement que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis et communiqués aux associés.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie des convocations adressées aux associés,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport spécial du Président,
- le texte des projets de résolution.

Le président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- ...
- Cessation du mandat du Directeur Général,
-
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis lecture est donnée du rapport spécial et les comptes annuels sont présentés à l'assemblée.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

...

CINQUIEME RESOLUTION – CESSATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte de la cessation du mandat de Directeur Général de Monsieur Eric LEGENDRE rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

SEPTIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autre, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



« Extrait certifié conforme, Le Président »

La société Easy3i

Président

Représentée par Monsieur Eric LEGENDRE